



COORDINATION DES SYNDICATS

CGT DE VERALLIA

Votre force pour l'avenir



Intéressement Verallia : la suite du feuilleton !

**Il y aura accord intéressement 2019 - 2020 ???
ou il n'y a pas d'accord intéressement pour 2019 ???**

2 choses importantes se sont passées le 19 juin 2019 :

- 1) **Le référendum** : il n'a pas atteint les 66,66 % de "OUI" ! Seulement 65,57 % des votants, il manque donc 1 % de "oui" pour atteindre les 66,66 % avancés dans toutes les communications de la direction !
- 2) **Le référé au TGI de Nanterre** initié par la CGT pour négociation déloyale et anomalies lors du vote => Le jugement sera rendu le 17 juillet 2019.

La CGT avait dénoncé la négociation déloyale et 3 anomalies lors du vote, à savoir :

- 2 notes de la direction datées du même jour mais différentes
 - ✓ 1 demandait la date d'embauche
 - ✓ 1 demandait le salaire net => **à ce titre avez-vous réalisé que la direction a donné vos informations personnelles à une entreprise extérieure sans vous en avoir informé ?** (plainte à la CNIL possible)
- La question posée dans la note est : oui/non => alors que lors du vote il y a 3 propositions de vote :
Oui / non / ne se prononce pas

Les salariés ont exprimé leur volonté d'avoir un accord intéressement à Verallia.

Mais le résultat du vote malgré la pression permanente de la direction dans ses multiples communiqués pour "*ne pas oublier de voter*", ou "*que si le référendum n'atteignait pas les 66,66 % il n'y aurait pas d'intéressement*" **démontre aussi la volonté des salariés d'avoir un meilleur accord intéressement que celui négocié** (avec la direction la CFDT, la CGC) **et soumis au vote des salariés.** (*Rappel : en 2007 c'était 90 % des salariés avaient voté "oui" à la consultation pour l'accord d'intéressement qui s'appliquait jusqu'à cette année*)

**Résultats du vote : 842 "Pour" sur 1795 inscrits
Soit seulement 46,90 % de salariés qui ont voté "OUI" !
Soit même pas la moitié !**

Notre directeur Général, dans une lettre adressée à tous les salariés en date du 11 juin 2019 (juste avant le début du référendum) **indiquait** : « Si vous répondez OUI à 66% pour que l'accord d'intéressement s'applique, ce sera le cas. Sinon, il n'y aura pas d'intéressement ».

Et aujourd'hui, ce seuil n'étant pas atteint, tel Merlin l'enchanteur, il sort une nouvelle carte de son chapeau... malgré le fait que les 66,66 % n'aient pas été atteints, il "serait" "peut-être" "éventuellement" possible de faire un recours auprès des URSSAF pour valider l'accord malgré tout... **Mais de qui se moque-t-on ???**

- **Alors d'une part, cela démontre que la CGT avait raison** : la direction sait pertinemment qu'elle est obligée de négocier un accord intéressement sous peine de voir les 7 usines à l'arrêt !

- **D'autre part, depuis quand est-ce l'URSSAF qui valide les accords d'entreprise ???**
L'URSSAF ne validera "que" l'exonération de cotisations sociales, mais en aucun cas ne validera l'accord ! Seule la DIRECCTE valide les accords en France ! Ou... le tribunal comme le TGI de Nanterre qui rendra son jugement le 17 juillet !

Et maintenant ?

Un constat s'impose :

- **L'accord soumis au vote des salariés n'a pas atteint la majorité des 2/3 !**
- **Pire, il n'est pas accepté par plus de la moitié des salariés !**
- **Et il pourrait être invalidé définitivement par le TGI le 17 juillet !**

La CGT propose donc deux solutions pour trouver une issue favorable à tout le monde

- 1) **Négocier durant les 10 jours qui nous séparent du 30 juin.** Il nous reste 10 jours, certes c'est court, mais largement suffisant pour négocier un bon accord. Les militants CGT se rendront disponibles 7j/7 et 24h/24, ils sont habitués avec les 5X8.
- 2) **Signer un avenant à l'accord intéressement des années précédentes pour l'année 2019** afin de se redonner une année pour négocier "loyalement" un nouveau projet d'accord intéressement pour les années 2020 à 2022, meilleur à celui d'aujourd'hui.

La question aujourd'hui n'est pas de savoir qui a gagné ou perdu !

La question est : y aura-t-il un accord d'intéressement à Verallia pour l'année 2019 ?

Si la direction reste archboutée sur ses positions : il n'y aura pas d'intéressement pour 2019 !

**La CGT est prête à négocier un accord
plus favorable dans le délai imparti**



**Mais pour cela il faut l'accord et la volonté
de la direction pour y arriver.**

Les délais étant extrêmement courts, les salariés ont peu de temps pour agir et exprimer leur volonté d'avoir un bon accord intéressement pour 2019.

Toutes les formes d'expression et de mobilisation seront bonnes et utiles, il n'y a que 10 jours !!!

Mail directeur usine et directeur général ?

Aller collectivement dans le bureau du directeur ?

Pétition ?

Grève ?

La CGT va envoyer un courrier officiel à la direction rapidement pour rouvrir les négociations sur l'intéressement pour que tous les acteurs soient responsables et trouvent une issue favorable aux intérêts des salariés !